

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CD737

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Degois, Mme De Temmerman, Mme Bagarry, M. Batut, Mme Bureau-Bonnard, Mme Le Meur, M. Rupin, Mme Jacqueline Maquet et Mme Rossi

**ARTICLE 26 A**

À l'alinéa 2, après le mot :

« automobiles »,

insérer les mots :

« ou deux roues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports cristallise aujourd'hui de nombreux enjeux en termes de transition énergétique. Alors que les grandes agglomérations repoussent les voitures thermiques de leur territoire, l'électromobilité notamment à 2 roues, suscite un intérêt certain des français (29 % d'augmentation d'immatriculations de deux roues électriques entre 2017 et 2018).

Il convient d'encourager cette tendance en fixant des objectifs à la transition du thermique à l'électrique aux deux roues. Avec près de 150 000 véhicules deux roues motorisés rien qu'à Paris, les nuisances très fortes induites (pollution, bruit...) doivent être mieux encadrées et réduites.

C'est le but de cet amendement, qui propose le verdissement des flottes de deux roues des entreprises et, notamment, les véhicules de livraison en milieu urbain.